

À la lumière des critères préalablement évalués, cette charte permet de statuer sur la valeur patrimoniale globale, la hiérarchisation d'un bien. Un système de cotation est proposé. Cinq déterminants sont retenus : Valeur exceptionnelle, supérieure, bonne, moyenne et faible.

### VALEUR PATRIMONIALE EXCEPTIONNELLE

Valeur à l'échelle nationale, c'est-à-dire que la valeur patrimoniale dépasse largement l'échelle locale ou régionale. Il s'agit d'éléments rares, d'équipements spécialisés qui sont des points de repère dans le paysage ou qui ont joué un rôle historique majeur dans le développement d'un lieu. Ayant habituellement déjà une valeur patrimoniale reconnue par le milieu, les bâtiments de valeur exceptionnelle sont habituellement classés immeubles patrimoniaux ou mériteraient de l'être. Ces monuments devraient obtenir des pondérations élevées pour l'ensemble des critères retenus.

### VALEUR PATRIMONIALE SUPÉRIEURE

Valeur forte à l'échelle locale ou régionale, au-dessus de la moyenne des bâtiments patrimoniaux recensés. Cette valeur est attribuée à des bâtiments qui obtiennent des pondérations élevées dans quelques critères et qui sont bien préservés dans l'ensemble. Leur valeur patrimoniale est habituellement reconnue dans le milieu ou évidente pour le non initié. Certains de ces bâtiments pourraient être cités immeubles patrimoniaux à l'échelle municipale.

### VALEUR PATRIMONIALE BONNE

Valeur qui rejoint un nombre important de propriétés qui sont dans la moyenne, c'est-à-dire qui possèdent des attributs intéressants ou significatifs qui permettent de statuer sur leur ancienneté, leur intérêt architectural (ex. : style) et leur appartenance à un paysage donné ou un ensemble architectural sans nécessairement se démarquer de façon importante. Ces bâtiments méritent d'être conservés et mis en valeur.

### VALEUR PATRIMONIALE MOYENNE

Valeur habituellement attribuée à des bâtiments qui ont subi un nombre important de transformations qui brouillent un peu l'ancienneté, l'intérêt architectural (ex. : style) et l'appartenance à un paysage ou situé dans un environnement quelconque. Cela n'empêche pas que le bâtiment puisse posséder un bon potentiel de mise en valeur si des travaux adéquats étaient effectués.

### VALEUR PATRIMONIALE FAIBLE

Cette valeur est attribuée à un bâtiment récent ou un bâtiment qui a presque tout perdu ses éléments d'intérêt ou qui a connu des transformations irréversibles qui dénaturent beaucoup son aspect d'origine. En général, la disparition d'un bâtiment de valeur patrimoniale faible ne constitue pas une perte patrimoniale importante.